

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
 Reçu en préfecture le 05/02/2026
 Publié le
 ID : 038-213802358-20260204-012026-BF



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Six

Délibération n° 01-2026

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025

L'an deux mil Vingt-six et le quatre février,

A 18 heures 30, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 28 janvier 2026

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT, S. TRESSE

Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET,

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, P. CULLAZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes (cf article L1612-31 du CGCT).

Hors de la présence de Mr GAUTHIER Michel, maire de Miribel Lanchâtre, Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le Compte Financier Unique présenté par M. F Bailly, pour l'exercice 2025 prend connaissance des résultats qui se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de Fonctionnement : 307 854.88 €
- Recettes de Fonctionnement : 394 040.01 €

Soit un Excédent de Fonctionnement pour l'année 2025 de : **86 185.13€**

L'excédent de fonctionnement 2024, reporté en 2025, était de **28 718.81 €**, l'excédent de fonctionnement de 2025 étant de **86 185.13 €**, l'excédent de fonctionnement cumulé de 2025 est de **114 903.94 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses d'investissement : 39 096.44 €
 - Recettes d'investissement : 113 786.82 €
- Soit un excédent d'Investissement pour l'année 2025 de **74690.38 €**

L'excédent d'investissement de 2024 reporté sur le budget 2025 était de **38 549.60 €**, l'excédent d'investissement de 2025 étant de **74690.38 €**, l'excédent d'Investissement cumulé de 2025 est de **113239.98 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- **d'Approuver** le Compte Financier Unique de l'année 2025,

➤ **6 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
 Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture